



## Compte rendu du CTSD Rythmes du 27 janvier 2014

En l'absence du Dasen, le CTSD a été présidé par la Dasen adjointe, Mme Esnault.

### ◆ Réponses aux questions posées lors des déclarations préalables :

---

- **Territorialisation** : le ministre a récemment précisé lors de sa venue à Camblanes et Meynac qu'il est ministre de l'éducation **Nationale**.

- **Quantité des postes en Gironde** : La Gironde va obtenir la majorité des postes alloués sur l'académie pour la rentrée 2014 (116/125). Constat qu'il s'agit d'un département à soutenir compte tenu de la croissance démographique observée lors des 3 rentrées précédentes. Toutefois, la période économique actuelle est difficile et le budget de l'éducation nationale n'est pas le moins bien loti.

- **Rythmes scolaires** : pour les écoles qui sont entrées dans le dispositif en 2013, il faut encore du temps avant d'analyser, mais des comités de suivi seront mis en place. Le ministre insiste sur la souplesse nécessaire qui doit prévaloir dans la mise en œuvre locale avec des ajustements possibles pour prendre en compte la réalité des situations. Lors de la dernière assemblée générale de l'Association des maires de Gironde, constat d'un certain apaisement.

Prise en compte de la nécessité de travailler sur les temps de transition entre les temps scolaires et périscolaires. Les services de la DSDEN réfléchissent actuellement à 3 documents cadres :

- un doc de rappel des régimes de responsabilité (pendant temps scolaires / hors temps scolaires)
- une liste de recommandations sur l'organisation des TAP avec des modalités de passation entre le scolaire et non-scolaire
- un modèle de convention d'occupation des locaux scolaires (rappel que les directeurs d'école ne sont pas habilités à signer les chartes d'occupation des locaux).

La sortie des documents est prévue avant les vacances de février.

Actuellement, il s'agit d'une période charnière lors de laquelle émergent les problèmes et les résolutions. Dans le décret, la décision finale appartient au Dasen, et lorsqu'il y a des désaccords communes/conseil d'école, des discussions sont mises en place encadrées par le Dasen.

- **Direction d'école** : les groupes de travail lors des chantiers métiers de l'enseignement ont lancé des réflexions concernant la simplification des tâches, les conditions d'exercices de la fonction et les perspectives de carrière.

### ◆ Rythmes scolaires :

---

Lors de cette 1<sup>ère</sup> vague, les POTS examinés concernent 174 communes sur 362, soit 243 écoles sur 737. Il y a 334 rythmes (élémentaire / maternelle) dont 122 n'ont pas de problématique de transports et 212 qui ont eu un avis favorable du Conseil Général.

29 situations dérogatoires avec PEDT obligatoire (durée de la ½ journée ou de la journée) :

- Respect de la pause méridienne : rien à signaler
- Journées de 5h30 maximum : 27 dérogations
- ½ journée de 3h30 maximum : 2 dérogations
- Dérogation : pas de samedi retenu

Diversité des organisations horaires :

- Complexité pour l'organisation des services des enseignants notamment en présence de temps partiels et de décharges
- 59 rythmes différents
- 52 projets ou avant-projets dont 23 concernent la première vague

Les POTS à l'étude sont validés sous réserve de la validation ultérieure des PEDT le cas échéant.

→ Calendrier de la réforme : il y a eu des modifications avec un recul de la date de retour des POTS du 16/11 au 31/01/14.

Avis des IEN sur les POTS sollicité à partir du 20/11.

Depuis le 23/11, campagne de validation des POTS et transmission à l'organisme en charge des transports. Il y a deux groupes de POTS : ceux qui ne sont pas concernés par le transport / ceux avec transport.

Actuellement 13 communes sur 260 n'ont pas remonté leur POTS sur l'application Ecolia.

1 seule commune s'oppose explicitement au décret par délibération en conseil municipal.

Différentes étapes successives pour la saisie sur Ecolia : saisie de la proposition de POTS par la commune – validation ou contre-proposition éventuelle du Conseil d'école. Volonté du Dasen de privilégier la négociation, il a reçu des communes et écoles en audience (EX : Pessac / Bordeaux).

Des comités de suivi peuvent être mis en place avec des modifications nécessaires.

Si PEDT, la CAF doit également être saisie pour que les communes puissent bénéficier des subventions.

Volonté du Dasen qu'un maximum de POTS soient étudiés avant le 6 mars.

Concernant la mise en œuvre et l'alternance des différents temps, les recommandations institutionnelles sont d'éviter la suractivité et d'alterner temps d'activité et temps calme.

Actuellement, il n'y a pas d'augmentation notable de l'absentéisme le mercredi matin ou en fin de semaine au plan national.

Une convention type qui est en cours de rédaction recommandera la libération d'une salle par école et par jour pour les temps de concertations obligatoires, ainsi que la disponibilité de sa salle de classe pour chaque enseignant au moins une fois par semaine.

La période actuelle avec la cohabitation des deux dispositifs 4j (3/4 des écoles) et 4,5j (1/4 des écoles) est difficile à gérer pour l'administration. De plus, avec la croissance démographique en Gironde, il y a un manque de locaux scolaires disponibles dans les écoles. Un groupe de travail avec les IEN va être mis en place pour réfléchir sur les points concernant les contraintes matérielles et institutionnelles, les outils pédagogiques, la mutualisation du matériel et des pratiques, la formation continue.

La validation des POTS n'est qu'une étape dans la mise en place de la nouvelle semaine et que les communes, les enseignants et les IEN doivent poursuivre les concertations pour anticiper les difficultés et réfléchir au mieux aux

conditions pratiques. De plus un travail pédagogique à destination des communes et des parents est à mener sur le temps de service obligatoire des enseignants et les activités qui dépendent de l'école ou non.

On constate un impact de la réforme sur la disponibilité des infrastructures sportives qui sont partagées avec le second degré (pénurie des installations, partage simultané de salle, utilisation de locaux au-delà de la commune avec temps de transport en plus, perte de créneaux ...). La priorité est donnée dans tous les cas de figure au temps scolaire sur le temps périscolaire.

Quand des constats de dysfonctionnement sur la nouvelle organisation sont faits, ils doivent être remontés auprès des IEN. Un conseil réunissant les IEN est prévu le 10 février.

Le règlement type départemental est en cours de réécriture mais il ne sera pas diffusé tant que toutes les écoles ne seront pas passées aux 4,5j afin d'avoir un certain recul sur la situation et éviter des avenants.

#### ◆ Questions diverses

---

→ PRIME ECLAIR : il n'y aura pas de modification cette année en l'absence de décision ministérielle. La mise en place globale de la réforme de l'éducation prioritaire est prévue pour la rentrée 2015.

→ Remplacements : sur la période, observation d'une augmentation des absences par rapport à l'an passé : épidémies, congés maternité, départ en formation des PES. Cette année, il va être difficile de rattraper le manque de formation continue. Ce n'est pas le nombre des absences non remplacées qui pose le plus de problème mais la longueur des absences non remplacées.

→ CAPASH E et G : actuellement, il y a suffisamment de personnels au regard du nombre de postes.

***Les représentants UNSA Éducation***  
***Cedrine Sancier***  
***Céline Gravellier***  
***Evelyne Faugerolle***